



2 Impôts nationaux

2-2 Taxe sur la consommation

La taxe sur la consommation est une taxe levée sur une variété de marchandises, comme celles que l'on trouve dans les supermarchés, et sur des services. Le taux de cette taxe est de 5% (en date d'Octobre 2009). La taxe sur la consommation est incluse dans le prix des marchandises et des services (on appelle ça le prix taxé inclus)

Cependant, les transactions suivantes sont exemptes de taxe sur la consommation.

- location (de logement)
- frais administratifs
- Services d'Assurances Sociales des Personnes Dépendantes, services sociaux etc...
- les frais de scolarité de certaines écoles, les frais d'inscription, les frais d'examen, les frais d'entretien des établissements etc...